

## Coopimmo lance la commercialisation de 105 logements PSLA en Ile de France

C'est, aux portes de Paris, dans les départements de l'Essonne, de la Seine Saint Denis et du Val de Marne que sont projetés ces 5 programmes de logements, du 2 aux 5 pièces, en PSLA.

Il s'agit de :

- 18 appartements à Arpajon.
- 12 maisons à Morangis.

Pour ces deux programmes dans l'Essonne, Coopimmo est en partenariat avec Nexity-Domaine.

- 16 appartements à Vitry sur Seine. Le programme comprend 26 logements dont les 10 autres font partie d'un projet d'habitat participatif.
- 33 appartements à Romainville, dans une opération de 50 logements dont 17 sont vendus au groupe ASTRIA (ACTION LOGEMENT)
- 26 appartements à Montreuil (Rue des Chantereines)

Soucieuse d'apporter une qualité de vie durable aux futures propriétaires, **ces nouveaux programmes de Coopimmo s'inscrivent dans des quartiers redynamisés** où commerces et services sont bien implantés : crèches, écoles maternelles, collège, centre hospitalier...

De plus, **chaque résidence bénéficie d'une voiture en autopartage**. Expérimenté avec succès à Savigny-le-Temple, Coopimmo a pris la décision d'apporter cette offre exclusive à chacun de ses programmes. En partenariat avec MOPeasy, Coopimmo met à disposition une voiture électrique avec borne de rechargement. **10h d'utilisation par mois sont offertes** pendant 1 an, ce qui représente une économie de 720 € par an. Au-delà, les conditions tarifaires sont très avantageuses. Un plus non négligeable pour réaliser des économies sur le coût de la vie lié à l'habitat.

Pour être éligible à l'achat **d'un logement en PSLA, toujours vendu neuf**, les candidats doivent l'adopter en tant que résidence principale et respecter un plafond de ressources déterminé en fonction de la localisation de l'habitation (en zone A, le revenu de référence doit être inférieur à 43 920 € pour deux personnes).

Bien entendu, les futurs propriétaires bénéficieront des **avantages du PSLA** :

- tva réduite à 5.5 %, exonération de la taxe foncière pendant 15 ans,
- décote de 1% par année sur le prix de vente,
- redevance mensuelle proportionnelle aux revenus (ne pouvant excéder un tiers),
- prêt à taux zéro cumulable
- garantie de rachat et de relogement en cas d'accident de vie.

Au moment où le prêt à taux zéro (PTZ) est élargi à un plus grand nombre et que l'APL accession est maintenu, Coopimmo espère que des familles pourront saisir ces opportunités et ainsi contribuer à faciliter l'accès au logement des Franciliens.

### **Qui est Coopimmo ?**

*Coopimmo, qui fait partie du groupe IDF Habitat, est un producteur de logements spécialisé en PSLA en Ile-de-France. Il développe de nombreux partenariats avec les organismes HLM et les collectivités*

**1<sup>er</sup> décembre 2015 – Communiqué de presse**

*locales pour proposer des programmes immobiliers de qualité et accessibles, contribuant au parcours résidentiel des locataires HLM. Coopimmo accompagne également des groupes d'habitants pour des projets d'habitat participatif*

**Contact presse :** Odile Faussemagne – tél. 06 80 43 75 01 – ofc2@wanadoo.fr

